



MUNICIPALITÉ
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QUE :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté lors de la séance régulière du 9 juillet 2019 le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-434 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 149 475\$
AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIRRL**

Que le règlement peut être consulté durant les heures de bureau au 142A
Principale Est Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Que le règlement entre en vigueur lors de leur publication.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 19^e jour de juillet 2019

Majella René, gma,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment 19^e jour de juillet entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de juillet 2019
Majella René, gma,
Directrice Générale et secrétaire-trésorière